

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2022

Convocations adressées le : Vendredi 10 juin 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 5
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfred SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Régis SALIC.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés : Frédéric AUGIS; Sébastien MARAIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Brigitte PINEAU ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 22/06/07 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE (LOTS 29 ET 38)

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame LEMAIRE sont propriétaires d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété.

Cet appartement d'une surface de 31m² situé au 4ème étage, est constitutif du lot 29 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau aveugle, un WC, dégagement avec placards représentant les 336/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu un parking extérieur constituant le lot 38 soit 21/10 000èmes.

Cet appartement est actuellement loué en vertu d'un bail en date du 23 septembre 2019 et arrivant à échéance le 14 octobre 2022.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 18 novembre 2021, à 86 000 € libre d'occupation, et 77 400 € occupé.

Cette proposition a été présentée à Monsieur et Madame LEMAIRE lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenue le 03 novembre 2021 à la mairie de La Riche.

Suite à cette réunion, Monsieur et Madame LEMAIRE ont donné leur accord par courrier du 29 mars 2022.

Un congé aux fins de vente a été adressé le 31 mars 2022 par les propriétaires à leur locataire qui a décidé de quitter le logement le 9 mai 2022. L'appartement décrit ci-dessus est désormais libre d'occupation.

Il vous est donc proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 novembre 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété et représentant les lots 29 et 38 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 94 600 €, à la condition qu'il soit libre d'occupation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

